

Premier bilan pour l'association "4.3.2.A"

23/5/10

Mercredi 19 mai s'est tenu dans les locaux de la mairie l'assemblée générale de l'association "4.3.2. A" (comme quatrième, troisième, seconde, Apprentissage.) qui a pour objectif de trouver des réponses au décrochage scolaire et d'appréhender autour d'un jeune la globalité de ses difficultés.

Le président Charquet fera un premier bilan pour cette association qui existe depuis juillet 2009. Soixante jeunes étaient suivis fin 2009, quatre-vingt-dix le sont maintenant. L'ampleur des demandes d'aide justifie le partenariat de la Fondation de France et du Haut Commissariat à la Jeunesse de Martin Hirsh. Le territoire des repérages de

décrochage scolaire s'étend de la Grave à Savines-le-Lac.

Deux salariés, François Charpiot et Françoise Weiss, sont coordinateurs socio-éducatifs. C'est sont les familles ou le collège qui s'adressent à leurs compétences. Les jeunes sont suivis jusqu'à 16 ans et la "mission jeunes05" prend ensuite le relais.

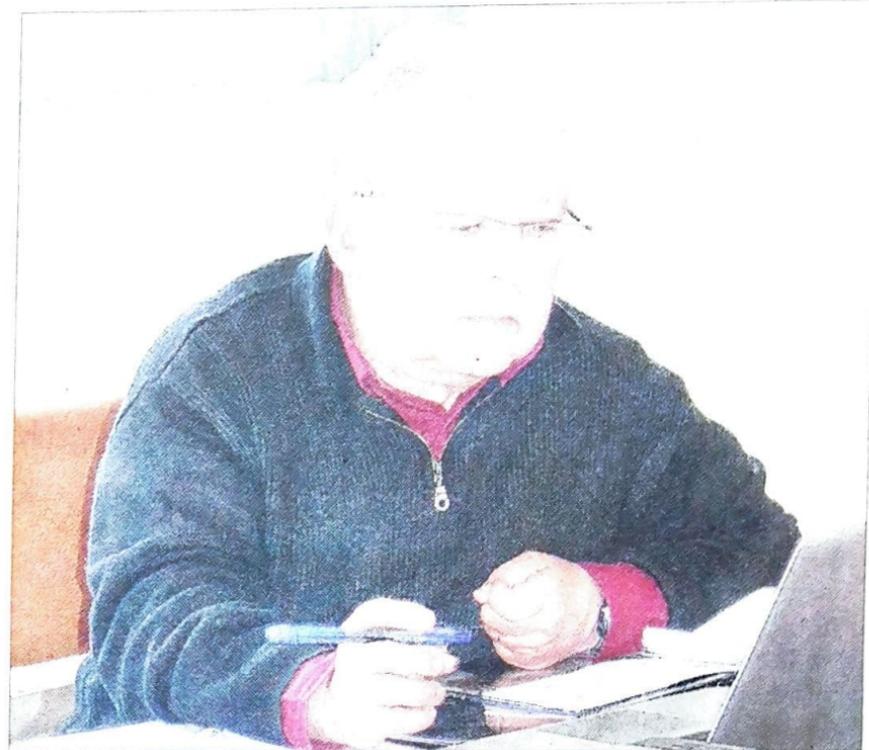
La Mission Générale d'Insertion s'occupe davantage du milieu urbain alors que "4.3.2.A" se veut plus spécifique au milieu rural et aux fonds de vallée. L'association sert aussi de relais vers les structures existantes.

Le conseil général assure une grande partie du financement ainsi que la région et les

communautés de commune. Une convention avec l'Inspection Académique permet aux personnels de rentrer dans les établissements.

Le conseil d'administration compte parmi ses membres des responsables de collège, des éducateurs, un membre de la Protection Judiciaire Jeunesse, un chef d'entreprise qui représente un pôle d'insertion important sur le Nord du département, une représentante de la formation continue et une représentante FCPE des parents d'élèves. Le bilan de la première année confirme la légitimité de l'existence de l'association qui cherche un local sur Briançon.

Pascale RoOZAN



Le président de l'association M. Charquet a effectué un premier bilan pour son association qui existe depuis juillet 2009.